

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2021-113 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés: P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

Absente: B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET: FINANCES: Subvention prévisionnelle au budget annexe Parcs de stationnement pour 2021

Rapporteur: Yves ALLARDIN

EXPOSE: Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009.

À compter de 2017, d'autres parkings clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : le parking Tardy ainsi que deux nouveaux projets (parking du Train et parking Porte de Buisse)

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA : ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances.

Toutefois, de manière conjoncturelle, la crise sanitaire du COVID-19 est venue fragiliser les équilibres financiers de ce budget, notamment en raison de la gratuité du stationnement votée par le Conseil municipal durant les périodes de confinement.

Son effet se vérifie sur les équilibres 2021 : un déséquilibre de fonctionnement de 87 192,76 € a été constaté au budget supplémentaire 2021.

Ce déséquilibre de fonctionnement se détériore de 8 000 € en décision modificative de 2021, notamment en raison d'une hausse des charges de copropriétés non prévue au budget primitif.

Aussi, afin d'équilibrer l'exercice 2021, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2021 s'élèvera à 95 192,76 €.

.../ ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20211103-2021-113-DE Date de télétransmission : 16/11/2021 Date de réception préfecture : 16/11/2021

PROPOSITION:

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 25 octobre 2021 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2021 pour un montant de 95 192,76 €;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 65821 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

QUE

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 28 voix POUR - 6 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, JP. ALIBEU)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT